

**ROYAUME DU MAROC**

Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement

**Département de l'Environnement**

# **Approche territoriale de la lutte contre les Changements Climatiques au Maroc**

# PLAN

**INTRODUCTION**

**OBJECTIFS**

**VALEUR AJOUTEE DE L'APPROCHE**

**CONSISTANCE**

**DEMARCHE D'ELABORATION D'UN PTRC**

**PROJET PILOTE DE RABAT-SALE-ZEMMOUR-ZAER**

**EXEMPLES DES INITIATIVES LOCALES SUR LES CC**

- **ETUDE DE L'IMPACT DES CC SUR LA VALLEE DE BOUREGREG**
- **PROJET ADAPTATION AUX CC DES OASIS AU MAROC**

# INTRODUCTION

**L'ensemble des régions du Royaume seront touchées à différents degrés par les impacts négatifs des changements climatiques .**

**Les Régions ont des attributions qui peuvent contribuer à la limitation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et permettre l'adaptation aux changements climatiques de leurs territoires.**

**Dans ce sens, les Plans Régionaux de Lutte Contre le Réchauffement Climatiques (PTRC) sont des processus régionaux stratégiques pour relayer le plan national de lutte contre le Réchauffement Climatique (PNRC) et le compléter selon les spécificités locales.**

# OBJECTIFS DES PTRC

- **Elaborer et mettre en œuvre une politique territoriale de lutte contre les changements climatiques dans le cadre d'une gouvernance locale.**
- **S'inscrire dans la politique nationale en matière de régionalisation.**
- **Concrétiser la stratégie de proximité du SEEE dans le domaine des changement climatiques.**

# Valeur ajoutée de l'approche territoriale

- ⇒ Instauration d'une Gouvernance locale des CC.
- ⇒ Appropriation de l'action par les acteurs locaux
- ⇒ Intégration et cohérence entre les différentes initiatives: sectoriels, communaux, actions de lutte contre la pauvreté, etc.
- ⇒ Concrétisation et opérationnalisation des politiques et stratégies des CC sur le terrain proche des bénéficiaires.
- ⇒ Mobilisation et engagement des acteurs du territoire.
- ⇒ Mobilisation de la coopération décentralisée.

# CONSISTANCE DES PTRC

**Les PTRC seront élaborés pour recenser les actions à mener au niveau local, dans un cadre de participation de tous les acteurs de la région.**

**Il s'agit pour les Régions de recenser les actions et initiatives visant à :**

- **réduire les émissions de GES sur leur territoire;**
- **initier des mesures d'adaptation de leurs territoires face aux nouvelles conditions climatiques ; et**
- **identifier les actions transverses.**

# **ETAPES DU PROCESSUS PTRC**

- **Etape 1 – Lancer la démarche PTRC**
- **Etape 2 - Etablir le diagnostic du territoire**
- **Etape 3 - Etablir le PTRC**
- **Etape 4 – Adopter un plan de management du PTRC**

# ETAPE 1 – LANCER LA DÉMARCHE PTRC

- S'appropriier les enjeux de la lutte contre les changements climatiques.
- Organiser le pilotage de la démarche, en désignant un **Chef de Projet** (pilote régional) et en constituant un **Comité de Pilotage** et une **équipe projet** sous l'autorité du Wali de la Région.
- Identifier les acteurs concernés et des actions déjà menées.
- Organiser une **réunion de lancement** pour mobiliser les autorités territoriales sur la démarche PTRC.
- Mobiliser les autres acteurs concernés à travers des réunions élargies.



# **CONSTITUTION DU COMITÉ DE PILOTAGE**

**Le Comité doit être représentatif des autorités et acteurs locaux tout en gardant une taille raisonnable pour pouvoir se réunir facilement et efficacement.**

**La constitution de base de ce Comité est proposée comme suit :**

- **Le Wali**
- **Le Président de la Région**
- **Les Gouverneurs des Préfectures/Provinces**
- **Le Pilote régional**
- **des Maires ou Présidents de Communes**
- **l'Agence de développement, le cas échéant (ADPN, ADPS, etc...)**
- **décideurs du territoire**
- **Universitaires**
- **ONG**

# **CONSTITUTION DE L'ÉQUIPE- PROJET**

**C'est une équipe opérationnelle qui va élaborer le  
PTRC :**

**taille réduite, efficacité du pilotage, relais entre le  
niveau régional et les niveaux locaux proches du  
terrain.**

**Il convient que chaque entité désigne des représentants  
permanents, en mesure de contribuer continuellement  
au moins aux trois premières étapes de la démarche.**

# **IDENTIFICATION DES ACTEURS TERRITORIAUX**

L'identification des acteurs concernés par la démarche PTRC est proposé comme suit :

## **Acteurs publics :**

- **Administrations**
- **Préfectures et des Communes**
- **Agences urbaines**
- **Agences particulières (ex : Agence d'Aménagement)**
- **Agences de Bassin Hydraulique**
- **Centre Régional d'Investissement (CRI)**

## **Acteurs privés :**

- **Chambres de commerce et d'industrie**
- **Associations professionnelles locales**
- **Sociétés délégataires**
- **Entreprises industrielles, artisanales, agricoles ou commerciales.**

## **Universitaires / experts**

## **ONG**

# ETAPE 2 - ÉTABLIR LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

La Région doit formaliser un diagnostic du territoire dans un document de synthèse appelé « **Situation Territoriale face au Réchauffement Climatique (STRC)** » qui permettra d'énoncer les forces et les faiblesses du territoire du point de vue du changement climatique.

Quatre aspects du territoire face au défi climatique doivent être précisés :

- 1/ Identifier les acteurs** territoriaux ainsi que leurs compétences.
- 2/ Recenser les actions** déjà menées en relation avec les changements climatiques.
- 3/ Réaliser un inventaire des émissions de GES** émanant de la région. Il est réalisé en même temps que sont inventoriés les acteurs du territoire, notamment privés.
- 4/ Identifier les conséquences et les risques des CC** sur le territoire et les conditions de l'adaptation (Etude des projections climatiques réalisée par la **Direction de la Météorologie National (DMN)** pour le territoire et fournie à l'équipe projet par le Chef de projet national/DE).

# SOMMAIRE TYPE DU STRC

**Le document STRC** présentant le diagnostic territorial aura le sommaire type suivant :

- 1/ Description générale de la Région.**
- 2/ Présentation des acteurs de la Région (Administrations, élus, organismes publics, privés, université, société civile).**
- 3/ Recensement des émissions de GES principales sur le territoire et des marges de progrès possibles.**
- 4/ Recensement des impacts des changements climatiques sur le territoire, à l'aide de l'étude régionale élaborée par la DMN.**
- 5/ Recensement des actions et politiques déjà menées en atténuation ou en adaptation.**
- 6/ Conclusions : les forces et faiblesses du territoire du point de vue du climat.**

## **ETAPE 3 – ÉTABLIR LE PTRC**

- **Recueillir et formaliser les divers projets d'atténuation et d'adaptation.**
- **Le STRC sera un outil pour aider à recenser les projets d'atténuation et d'adaptation qui vont constituer le PTRC.**
- **Distinguer les projets les plus prioritaires pour la Région, notamment en adaptation ;**
- **L'équipe projet doit rendre compte mensuellement au Comité de pilotage de l'évolution du portefeuille de projets qu'elle a recensée, afin de pouvoir le consolider puis le faire valider.**
- **Chaque projet ou action du PTRC fera l'objet de la rédaction d'une fiche-projet.**

# COHÉRENCE PTRC ET PNRC

**Alors que le PNRC fait apparaître dans chaque secteur les engagements des Ministères concernés, le PTRC fera apparaître distinctement les acteurs publics et les acteurs privés lorsque cela se produira dans chaque secteur.**

- **Les projets des acteurs publics sont des engagements du Gouvernement ou des initiatives des collectivités locales.**
- **Les projets des acteurs privés sont des engagements volontaristes suscités.**

**Le PTRC sera présenté en trois parties comme le PNRC :**

- **Mesures d'atténuation**
- **Mesures d'adaptation**
- **Mesures transverses**

# ETAPE 4 - ADOPTER UN PLAN DE MANAGEMENT DU PTRC

Cette étape marque le démarrage de la mise en œuvre du Plan, pendant laquelle le projet PTRC devient un processus permanent au sein de la Région.

- Le **Comité de pilotage** devient alors un **Comité de Direction**.
- L'**Equipe-Projet** devient une **Equipe de Management** pour la réalisation du PTRC et de ses trois types d'actions :
  - les actions menées par la Région elle-même ;
  - les actions des autres acteurs impulsées par la Région avec ses politiques et ses budgets ; et
  - les actions assurées en propre par les acteurs du territoire et leurs budgets.
- Le management des projets du PTRC commence notamment par l'établissement de leur financement. L'équipe projet doit rechercher les financements possibles dès le début de cette étape 4.
- Certains projets pourront être identifiés comme projets relevant du **MDP (mécanisme de développement propre)** ou comme pouvant bénéficier de l'aide financière internationale.
- Le DE réalisera l'évaluation de la mise en place du PTRC à des échéances annuelles, déterminées dans le cadre de la mise en œuvre des **Observatoires Régionaux de l'Environnement et du Développement Durable (OREDD)**.



## VI – PLANNING

Les quatre étapes de la démarche territoriale d'une Région seront menées sur **5 années**.

Les délais prévus pour chacune des quatre étapes sont les suivants:

- **Etape 1** – lancer la démarche PTRC : **2 mois**
- **Etape 2** - établir le diagnostic du territoire : **3 mois**
- **Etape 3** - établir le PTRC : **7 mois**
- **Etape 4** – adopter un plan de management du PTRC : **4 année**

Ce planning sera encadré par le Chef de projet national.

# APPUI À LA DÉMARCHE PTRC

Au niveau national, le Département de l'Environnement :

**1/** encadrera chaque démarche PTRC régionale, notamment en mettant à disposition des Régions **un budget d'accompagnement** du processus ;

**2/** désignera un **Chef de projet national** qui fournira les conseils nécessaires aux Régions, en mettant à disposition le guide PTRC, des **études régionales de vulnérabilités climatiques**, des « **kits de communication** » de sensibilisation PTRC ;

**3/** organisera des **séminaires** permettant de faire des points d'avancement des travaux régionaux au niveau de chaque étape, de partager les expériences régionales et d'élaborer les synthèses nationales correspondantes.

# **PROJET PILOTE AVEC LA RÉGION DE RABAT-SALÉ-ZEMMOUR-ZAËR**

**Le projet pilote réalisé entre novembre 2009 et mars 2010 avec la Région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër (RSZZ) avait pour but d'apporter au Guide PTRC quelques éléments concrets se rapportant à cette Région.**

## **Objectif :**

**Tester la démarche à titre pilote et améliorer le guide d'élaboration d'un PTRC à l'intention des Régions.**

## **Modalités :**

**Mener des concertations avec les acteurs de région, et avec le groupe régional ad hoc pour valider :**

- les étapes d'élaboration prévues par le Guide ;**
- la caractérisation des acteurs régionaux concernés par le PTRC ; et**
- la réflexion sur les structures régionales pour piloter l'élaboration puis la mise en œuvre d'un PTRC.**

# RÉUNIONS DE TRAVAIL

**Des réunions de travail ont été organisées avec:**

- **Les représentants de la Wilaya et du Conseil régional dans le cadre d'un Groupe de Travail;**
- **Les services régionaux des départements ministériels concernés ;**
- **Les services provinciaux, les élus, le secteur privé et les ONG de salé, Khémisset et Témara.**

**Lors de ces réunions, ont été présenté :**

- **les défis des changements climatiques ;**
- **le PNRC ;**
- **les objectifs du PTRC ; et**
- **le Guide Méthodologique pour l'Elaboration du PTRC.**

**Les parties prenantes ont bénéficié d'une initiation sur le recensement des projets de mesures d'atténuation et d'adaptation engagés ou programmés au niveau de leurs territoires.**

# RÉSULTATS DE LA DÉMARCHE PILOTE

Les travaux de cette première phase de la démarche pilote de Rabat-Salé-Zemour-Zaër a abouti à la production d'un **Guide PTRC**, ainsi que les grandes lignes de **l'ébauche du PTRC** de la région.

C'est le produit d'une collaboration collective entre tous les acteurs de la Région : Wilaya, Préfectures, province, Conseil Régional, Administrations régionales et provinciales, Organismes publics, Communes, Privés, et ONG.

# Exemples de projets d'atténuation

## ENERGIE

<b>Titre</b>	<b>Responsable</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Programme régional de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>-sensibilisation du public</li><li>-formation des professionnels</li><li>-pôle de compétence énergie-environnement</li><li>-master plan solaire</li><li>-master plan biomasse</li><li>-audits énergétiques (industriels, bâtiments, hammams)</li></ul>	<b>Partenariat entre Wilaya, Conseil Régional, MEMEE(*) et ADEREE (*), par Convention de mars 2009</b>	<b>Le programme déploie le programme national de la Stratégie 2008, décrit dans le PNRC. La planification est en cours.</b>
<b>Projet Medina à Tamesna</b>	<b>ADEREE, en partenariat avec MEMEE, Wilaya, Conseil Régional, GTZ et Agences de développement</b>	<b>Premier projet pilote destiné à l'habitation, pour l'utilisation des énergies renouvelables et des mesures d'efficacité énergétique (orientation, isolation, ventilation naturelle) dans les plans de masse</b>

# Exemple de projets d'adaptation

## EAU

<b>Titre</b>	<b>Responsable</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Modernisation du réseau d'annonce des crues du Bouregreg</b>	<b>Agence de Bassin Hydraulique</b>	<b>Equipement d'un dispositif de mesures et de transmission de données</b>
<b>Aménagement de l'Oued Krou à la proximité de la commune Moule Blade</b>		
<b>Protection contre les inondations</b>	<b>Communes de Romanni et Maaziz</b>	<b>Construction de murs préventifs et de barrières</b>
<b>Projets de protection contre les inondations réalisés par des Associations</b>	<b>Association Nageda du développement rural sur la Commune de Moule Blade</b>	
<b>Aménagement de l'Oued Krou à la proximité de la commune Moule Blade</b>	<b>Association Najda en partenariat avec la Commune et la Société des carrières</b>	<b>Projet de prévention contre les crues, de lutte contre la dégradation des sols et la surexploitation des carrières.</b>

# **Etude de la Banque Mondiale sur la vulnérabilité de la vallée de Bouregreg**

Elle est réalisée dans le cadre d'une étude qui concerne les pays d'Afrique du Nord (Maroc, Tunisie et Egypte).

Le projet étudiera la vulnérabilité la vallée de Bouregreg et établira des outils de connaissance et d'intervention pour l'adaptation aux changements climatiques.



# Objectifs de l'étude

- Evaluer les vulnérabilités des quatre zones urbaines à l'horizon 2030 face au changement climatique et aux désastres naturels (Phase 1 du projet),
- Développer des plans d'action pour améliorer l'adaptation des villes au changement climatique et leur préparation aux désastres naturels (Phase 2 du projet),
- Diffuser les résultats de l'étude et engager les parties prenantes dans la prise de décisions.

# Axes de l'étude

- Elévation du niveau de la mer, érosion et submersion des zones côtières
- Inondations urbaines,
- Disponibilité des ressources en eau,
- Elévation de la température ambiante,
- Séismes et raz de marée.

# Projet « Adaptation aux changements climatiques au Maroc: pour des Oasis résilientes »

## Objectifs :

- Adopter une approche territoriale multisectorielle, intégrée, qui répond à la **Stratégie de Développement des Oasis** et aux grandes orientations politiques nationales et régionales ;
- Gérer et réduire les risques posés par les changements climatiques dans les systèmes productifs oasiens du Maroc.
- Introduction d'approches innovantes d'adaptation et le renforcement des capacités locales, selon une approche territoriale.
- Viser l'intégration de la problématique des CC dans les processus de planification et politiques de développement, du niveau communal au niveau national ;

# Résultats attendus du projet Oasis

- l'établissement de mécanismes de planification à long terme pour gérer les risques climatiques ;
- le renforcement du leadership et des cadres institutionnels de gestion des risques des CC ;
- la mise en place de politiques et mesures adaptées ;
- L'exploration d'options de financement permettant de couvrir les coûts de l'adaptation ;
- La genèse et dissémination des connaissances pertinentes à l'ajustement des processus de développement nationaux.

**Merci pour votre attention**